|  |
| --- |
| COURS 6 CCP1 : DÉVELOPPER SON INTERVENTION |

**I) Donner la priorité à la personne aidée**

|  |
| --- |
| → l’ADVF veille à respecter le confort, le bien-être de la personne. « Téléphonez tranquillement, je passerai l'aspirateur plus tard ! » |
| → l'ADVF maintient une relation professionnelle (sourire, écoute, conversation); |
| → l'ADVF reste attentive aux habitudes, aux vêtements… « Je vais laver à la main cette robe qui vous va si bien, les couleurs resteront fraîches plus longtemps ! » |
| → l'ADVF prend soin de respecter le rythme de la personne. « Finissez votre petit-déjeuner, je vais d'abord faire la chambre, puis je m'occuperai de la cuisine ! » |
| → l'ADVF maintient une vigilance constante. « Je vous accompagne jusqu'à votre fauteuil, avant de laver le sol, car après il sera glissant. » |

**II) Adopter un comportement d’éco-consommation**

L'ADVF est comme tout citoyen, acteur du développement durable et, à ce titre, elle peut agir, par ses choix, sans pour autant bouleverser le mode de vie et le confort de la PA :

→ Elle trie les déchets autant que possible : emballages, verres, papiers journaux, vêtements usagés, etc. Et si possible, les déchets végétaux lorsque la PA possède un jardin;

→ Elle économise l'électricité en éteignant la lumière lorsqu'elle quitte une pièce et incite à équiper la maison d'ampoules basses consommation:

→ Elle ne laisse pas couler les robinets inutilement et travaille avec des bassines;

→ Elle dose les produits d'entretien correctement et ne fait pas de surdosage;

→ Elle renouvelle les produits ménagers en privilégiant les écorecharges et*/* ou les produits écologiques;

→ Elle évite le matériel jetable (type « lingettes »).